



## Succession et partage du terrain

-----  
Par Visiteur

Mon père, propriétaire du bien est mort.  
Nous sommes 6 enfants.

Il a fait le partage de son terrain en 6 parts sur le plan , hélas oralement devant chacun de nous.

Quatre de nous y ont construit leurs maisons à son vivant.

Dès la mort de mon père,mon frère et ma mère veulent me deshériter ;de force il veut édifier un entrepôt sur mon terrain sans tenir compte du partage.

Quels sont mes droits?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Tout d'abord est ce que vous avez si votre père a fait ou non un testament écrit?

Je suppose que si vous vous interrogez sur la dévolution de la succession de votre père c'est qu'elle n'a pas encore eu lieu.

Le notaire va y procéder.

Votre part du terrain ne peut vous être retirée. En effet chaque enfant dispose de ce que l'on appelle une part de la réserve héréditaire et chacun reçoit une part de valeur équivalente.

Autrement dit votre mère et votre frère ne peuvent s'y opposer.

Par contre ils peuvent le jour de l'ouverture de la succession vous proposer une contrepartie.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Mon père n'a pas fait de testament écrit.

Jeudi le 15/01, je vais clôturer mon terrain.

Si mon frère saccage la clôture,est-ce que je peux avoir faire?

Merci

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Si mon frère saccage la clôture,est-ce que je peux avoir faire?

Vous pourrez porter plainte et obtenir dédommagement pour tous les actes causés par votre frère ayant eu pour effet de vous causer un préjudice.

Vous gagnerez sans problème à priori.

Bien cordialement.